

ÉVÉNEMENTS

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE AU CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DU COVID-19

CE DOCUMENT EST BASÉ SUR LE GUIDE DE LA CNESST

Réglementation :

- Il est de votre responsabilité de vous assurer que les membres de votre groupe ne présentent aucun **symptôme du COVID-19** avant le jour de la location.
- Pour les événements, un **maximum de 50 personnes** est autorisé afin de pouvoir respecter la distanciation sociale.

Protocole d'hygiène :

- Toute personne qui entre dans les locaux de La Cenne doit **se laver les mains** avant l'utilisation de nos espaces et de notre matériel (solution hydroalcoolique disponible à l'entrée), et régulièrement pendant l'utilisation de nos espaces.
- Toute personne utilisant nos espaces doit respecter une **distanciation sociale de 2 mètres** dans la mesure du possible.
- Le port du masque est obligatoire en tout temps sauf si vous êtes assis et respectez les 2 mètres de distanciation.
- A la fin de votre location, vous devez nettoyer les surfaces touchées (chaise, table, piano, poignée de porte etc.) avec le désinfectant à surface et les chiffons mis à votre disposition. Merci de mettre le chiffon utilisé dans la poubelle prévue à cet effet.

Lu et approuvé _____ Date _____



7755, St-Laurent Suite 300, Montréal, Qc H2R 1X1